

EXECUTIVE SUMMARY

Pretium Resources Inc. (Pretium) received the Canadian Environmental Ministers Decision Statement on July 30, 2015 for the Brucejack Gold Mine, an underground gold mine located 65 km north of Stewart, British Columbia (BC). Construction activities commenced on September 5, 2015, and in 2016 included:

- Building of permanent camp, mill building and other infrastructure at the mine site;
- Construction of water management structures at the mine site;
- Establishment of infrastructure at Knipple Transfer Area;
- Construction of 75% of the transmission line and electrical substations; and
- Myriad of other activities to support the development of the Brucejack Gold Mine.

Underground mine development began January 12, 2016.

The Implementation Schedule was provided to Aboriginal groups and the Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA) in August 2015. There were no updates or revisions to the implementation schedule during 2016.

At the mine site, fish and fish habitat protection included continued operation of the water treatment plant (WTP) during the reporting period and maintenance of the three turbidity curtains at the outlet to Brucejack Creek. No tailings were generated in 2016; waste rock from surface development and underground activities was sub-aqueously disposed of into Brucejack Lake. Effluent monitoring continued as per the BC *Environmental Management Act* permit 107835. Metal Mining Effluent Regulations (MMER) water quality monitoring was also undertaken in 2016.

Pre-clearing surveys were conducted as required for bat roosts, raptor nests, and migratory birds. No bat hibernacula or raptor nests were found in areas subject to tree clearing. No migratory birds, or their nests, were harmed or destroyed during clearing activities and no bat roosting habitat structures were found as a result of clearing activities.

Air quality management focused on measures to reduce fugitive dust. Installation of the monitoring network at the Tsetsaut/Skii km Lax Ha Lodge was completed in spring 2016 and monthly and quarterly data were collected.

Pretium maintained a security gate at the start of the Brucejack Access Road during 2016. The “No Hunting, No Fishing, No Trapping Policy” remained in place. The Brucejack Access Road was managed to protect wildlife with attention to preventing wildlife being trapped on the road by high snowbanks and continual reminders regarding speed limits.

No heritage or archaeological sites were discovered during 2016 project development activities or during archaeological surveys.

No accidents or malfunctions with the potential to cause adverse environmental effects occurred during 2016.

Record keeping is continued using the systems established in 2015.

In 2016 Pretium worked closely with local and regional First Nations to provide information and to maximize benefits associated with employment, training, and business opportunities. Pretium is in regular contact with First Nations' employment representatives to communicate job postings, provide information about required skills and experience, and organize recruitment events. Pretium continues to work with First Nations to identify training needs and opportunities, as well as opportunities for First Nations' businesses to provide goods and services to the Project.

RÉSUMÉ

Pretium Resources Inc. (Pretivm) a reçu le 30 juillet 2015 la déclaration de décision de la ministre de l'Environnement du Canada relativement au Projet de mine d'or Brucejack, mine d'or souterraine située à 65 km au nord de Stewart en Colombie-Britannique (C.-B.). Les travaux de construction ont débuté le 5 septembre 2015 et comprenaient en 2016 :

- La construction d'un camp permanent; d'une usine de concentration et d'autres infrastructures sur le site de la mine;
- La construction de structures pour la gestion de l'eau sur le site de la mine;
- L'édification d'une infrastructure à l'aire de transbordement Knipple;
- La construction de 75 % de la ligne de transmission et de postes électriques;
- Une multitude d'autres travaux visant à soutenir le développement de la mine d'or Brucejack.

L'aménagement de la mine souterraine a débuté le 12 janvier 2016.

Le calendrier de la mise en œuvre a été fourni aux groupes autochtones et à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) en août 2015. Le calendrier de la mise en œuvre n'a pas été actualisé ni révisé en 2016.

Sur le site de la mine, pour protéger le poisson et l'habitat du poisson, l'usine de traitement des eaux (UTE) fonctionnait en permanence durant la période visée, ainsi que les trois rideaux de confinement au point de rejet du ruisseau Brucejack. Il n'y a pas eu de production de résidus en 2016; les roches stériles provenant de l'aménagement de la surface et des travaux souterrains ont été éliminées dans les eaux du lac Brucejack. La surveillance des effluents s'est poursuivie en vertu du permis 107835 de l'*Environmental Management Act* de la C.-B. La surveillance de la qualité de l'eau a aussi été entreprise en 2016 en vertu du Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM).

Les relevés préalables au défrichage ont été effectués comme il se doit pour les perchoirs de chauve-souris, les nids de rapaces et les oiseaux migrateurs. Aucun hibernacle de chauve-souris ou nid de rapace n'a été trouvé dans les zones susceptibles d'être déboisées. Ni les oiseaux migrateurs ni leurs nids n'ont été endommagés ou détruits durant les travaux de défrichage et aucune structure d'habitat de perchoir de chauve-souris n'a été trouvée à la suite des travaux de défrichage.

La gestion de la qualité de l'air a été axée sur des mesures visant à réduire les poussières diffuses. L'installation du réseau de contrôle au pavillon Tsetsaut/Skii km Lax Ha s'est terminée au printemps 2016; des données mensuelles et trimestrielles ont été recueillies.

Pretivm a maintenu une barrière de sécurité à l'entrée de la route d'accès Brucejack durant l'année 2016. La consigne « Interdiction de chasser, de pêcher et de piéger » reste en vigueur. Gérer la route d'accès Brucejack consiste à protéger la faune et à s'assurer que les animaux ne restent pas bloqués sur la route dans des bancs de neige élevés; des limites de vitesse seront rappelées aux conducteurs.

Aucun site patrimonial ou archéologique n'a été découvert durant les travaux de développement du projet de 2016 ou durant les études archéologiques.

Aucun accident ou dysfonctionnement susceptibles de causer des dommages à l'environnement n'ont eu lieu en 2016.

La tenue des dossiers s'effectue toujours selon les systèmes établis en 2015.

En 2016, Pretivm a travaillé étroitement avec les Premières Nations locales et régionales en vue de fournir des renseignements et de maximiser les avantages associés à l'emploi, à la formation et aux occasions d'affaires. Pretivm communique régulièrement avec les représentants des Premières Nations responsables de l'emploi pour leur transmettre des offres d'emploi, leur donner des renseignements sur les compétences et l'expérience requises, et organiser des activités de recrutement. Pretivm continue à travailler avec les Premières Nations en vue de définir les besoins et les occasions de formation, et de voir également si leurs entreprises pourraient offrir des biens et services pour ce projet.